

Bac Pro AP

Bac Professionnel Aménagements Paysagers

Mars 2024

RNCP n°31691 (Enregistrement certification : 31/07/2018)

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation scolaire
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/OFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Le Bac Pro AP est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités

- Met en œuvre les techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert.
- Réalise les différents travaux d'infrastructures d'un jardin en respectant les consignes.
- Met en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement et les différentes opérations d'engazonnement (semis ou placage) suivant les consignes.
- Assure les différentes opérations de maintenance d'un espace vert.
- Observe et apprécie l'état d'un espace vert et les opérations d'entretien à effectuer.
- Repère et identifie les symptômes des principales maladies ou attaques parasitaires.
- Maîtrise les gestes professionnels nécessaires à l'entretien d'un espace vert.
- Assure l'entretien du matériel en respectant les règles de sécurité.
- Organise son travail et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales : préparation du matériel, réalisation, entretien, relations avec la clientèle.
- Rend compte de ses activités et du déroulement du travail exécuté.
- Enregistre des données relatives aux travaux et aux matériels sur des documents prévus à cet effet (fiches de journées ou de chantiers, avancement du travail).

Environnement du métier

Travail en extérieur et travail en équipe ou seul

Débouchés

- Agent(e) d'entretien des parcs et jardins.
- Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts.
- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts.
- Ouvrier(e) du paysage ou d'entretien des espaces verts.
- Technicien/Technicienne paysagiste.

Poursuite de formation possible

BTSA Aménagements Paysagers, Certificat de Spécialisation, Licence...

Le diplôme permet d'obtenir

- La certification de sauveteur secouriste du travail (SST)
- Le Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)
- Une équivalence du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

Conditions d'admission - Pré-requis

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus,
- Sortir de 3ème, de CAPA ou de 2nde.
- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale pour un contrat d'apprentissage.
- Compléter un dossier d'inscription en ligne via la plateforme Hub3E : <https://candidature-cfppa-cherve-noiretable.hub3e.com/>

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye

Bac Pro AP



Durée de la formation

Le Bac Pro AP est un diplôme préparé en 3 ans constitué de la 2nde pro "nature, jardin, paysage, forêt" et des classes de 1ère et de terminale Aménagements Paysagers. La formation est organisée sur 36 mois et comporte à minima pour un parcours complet, 1800 heures en centre de formation et 3000 heures de formation pratique (en entreprise).

Accès à la formation

Pour la validation définitive d'entrée en formation seul, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours

Objectifs, aptitudes et compétences visées et évaluées

Être capable de :

- D'aménager et d'entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés).
- De réaliser les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages).
- De mettre en place des réseaux et la végétalisation.
- De gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques.
- De vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

Contenus principaux de la formation

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel et débattre à l'ère de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
- Assurer la conduite d'un chantier : passage de l'équivalent CACES
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- Formation de Sauveteur Secouriste au Travail



Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur notre plateau technique, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptation possibles du parcours

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications

Modalités d'alternance

Parcours sur 24 ou 36 mois : Alternance deux semaines par mois en établissement de formation en moyenne pendant les périodes scolaires.

Évaluation de la formation

Le diplôme du Bac Professionnel Aménagements Paysagers est délivré à l'issue d'épreuves organisées en Contrôles en Cours de Formations et en épreuves terminales. Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr